

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 30 juin 2008

CP 08/06-24

RÉFECTION DES BÂTIMENTS ALTI ET SEGPA AU COLLÈGE JEAN DE PRADES A CASTELSARRASIN DEVOLUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme prévisionnel d'investissement relatif aux collèges publics, l'Assemblée Départementale, en sa séance du 14 novembre 2002 a approuvé le programme global de travaux relatif à la restructuration de la chaufferie et la mise aux normes des bâtiments Alti et Segpa au collège Jean de Prades à Castelsarrasin, programme estimé à 1 570 000 €T.T.C et décliné en 3 tranches.

Par délibération de l'Assemblée Départementale en date du 2 mars 2007, une autorisation de programme de 160 000 €a été approuvée pour la réalisation de la tranche 2 et une consultation a été lancée de nature à permettre la désignation d'un mandataire pour la réalisation de cette phase.

II – OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

La présente délibération a pour objet d'attribuer les marchés de travaux concernant la réfection des bâtiments Alti et Segpa du collège Jean de Prades à Castelsarrasin sachant que l'opération a été confiée à la Sémateg par contrat de mandat en date du 9 août 2007.

III – RAPPEL DE LA PROCEDURE

La procédure retenue par le maître d'ouvrage est la procédure adaptée en lots séparés, en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 13 mai 2008 pour une remise des offres le 3 juin 2008 à 10 heures.

La publication a été réalisée sur le BOAMP, le MONITEUR et la DEPECHE DU MIDI.

Les plis ont été ouverts à la Sémateg en présence d'un responsable du bureau des affaires scolaires et de M. Bourdoncle, maître d'oeuvre, le 3 juin 2008.

A l'issue de l'ouverture des plis, toutes les entreprises ont été jugées recevables au regard des critères de sélection des candidatures.

L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée sur la base des critères pondérés suivants :

- la valeur technique des offres
- le prix.

IV – PRESENTATION DES MARCHES

Après examen du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'oeuvre, la Commission d'Appel d'Offres, saisie pour avis et réunie le 9 juin 2008, a décidé d'attribuer les marchés de travaux relatifs à l'opération précitée selon les conditions ci-après définies :

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offre de base H.T.</i>	<i>Options H.T.</i>	<i>Total H.T.</i>
1	Plâtrerie – Faux-plafonds	VIATGE-ROUDALES (82)	17 779,66 €	/	17 779,66 €
2	Chauffage	MEGYESI (82)	5 985,05 €	/	5 985,05 €
3	Electricité	MONTELEC (82)	25 416,00 €	/	25 416,00 €
4	Sols collés	JOFRE (46)	14 165,45 €	/	14 165,45 €
5	Peinture	PINTO (82)	15 555,00 €	/	15 555,00 €
6	Etanchéité	Lot non attribué et remis en négociation	/	/	/
TOTAL HT			78 901,16 €	/	78 901,16 €

Ainsi, le montant des marchés s'élève à 78 901,16 € HT (hors lot n° 6 à renégocier), soit 94 365,79 € TTC.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et le cas échéant :

- dire que l'exécution des travaux sera confiée aux entreprises proposées par la Commission d'Appel d'Offres ;
- m'autoriser à signer les marchés correspondants et autoriser à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 juin 2008

CP 08/06-24

**RÉFECTION DES BÂTIMENTS ALTI ET SEGPA
AU COLLÈGE JEAN DE PRADES A CASTELSARRASIN
DEVOLUTION DES MARCHES DE TRAVAUX**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération du Conseil Général du 14 novembre 2002 approuvant le programme global de travaux relatif à la restructuration de la chaufferie et la mise aux normes des bâtiments Alti et Segpa au collège Jean de Prades à Castelsarrasin, programme estimé à 1 570 000 €T.T.C et décliné en 3 tranches,

Vu la convention de mandat du 9 août 2007 confiant la réalisation de l'opération susvisée à la Sémateg,

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie le 9 juin 2008,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Dit que l'exécution des travaux concernant la réfection des bâtiments Alti et Segpa sera confiée aux entreprises suivantes proposées par la Commission d'Appel d'Offres :

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offre de base H.T.</i>	<i>Options H.T.</i>	<i>Total H.T.</i>
1	Plâtrerie – Faux-plafonds	VIATGE-ROUDALES (82)	17 779,66 €	/	17 779,66 €
2	Chauffage	MEGYESI (82)	5 985,05 €	/	5 985,05 €
3	Electricité	MONTELEC (82)	25 416,00 €	/	25 416,00 €
4	Sols collés	JOFRE (46)	14 165,45 €	/	14 165,45 €
5	Peinture	PINTO (82)	15 555,00 €	/	15 555,00 €
6	Étanchéité	Lot non attribué et remis en négociation	/	/	/
TOTAL HT			78 901,16 €	/	78 901,16 €

- Précise que le montant des marchés s'élève à 78 901,16 € HT (hors lot n° 6 à renégocier), soit 94 365,79 € TTC ;
- Autorise Monsieur le Président à signer les marchés correspondants et autorise, à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,